

# Réforme du collège : élaboration et mise en œuvre de l'Accompagnement Personnalisé (AP)



## Contexte / Identifications des besoins

La réforme du collège adaptée et contextualisée à la Nouvelle-Calédonie s'est appliquée dès la rentrée 2018. L'Accompagnement Personnalisé (AP) fait partie des nouvelles modalités d'enseignement obligatoires à mettre en œuvre. Il permet à l'élève de soutenir sa capacité à apprendre, à progresser et à développer ses compétences.

## Objectifs

- ♦ S'approprier les enjeux et les objectifs de l'AP.
- ♦ S'approprier la démarche d'accompagnement personnalisé.
- ♦ Mieux appréhender les éléments favorisant l'apprentissage des élèves.
- ♦ Concevoir des situations d'apprentissage, des microprojets d'AP.

## Modalités

- ♦ 1 regroupement.
- ♦ Un suivi sur le terrain (si nécessaire).

## Public

Les enseignants des collèges de la DDEC.

## Nombre de participants

10 à 15.

## Intervenant

- ♦ Animateurs-formateurs.
- ♦ Intervenants extérieurs.

## Date et durée

Regroupement : 29 et 30 avril.

## Lieu

DEF de la DDEC, Nouméa.

## Observations

## Référent & contacts

Mme Séverine DIOMAT  
 DEF de la DDEC  
 ☎ 23 24 02  
 ✉ [severine.diomat@ddec.nc](mailto:severine.diomat@ddec.nc)